

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

## Poursuite des cours en présentiel pour les élèves contacts à risque (collégiens ou lycéens)

### LE RESPONSABLE LEGAL COCHE LES CASES CORRESPONDANT A LA SITUATION DE SON ENFANT

Conditions pour suivre les cours en présentiel au collège ou au lycée lorsque votre enfant a été identifié comme contact à risque :

#### SITUATION 1 : ENFANT DE MOINS DE 12 ANS, OU DE PLUS DE 12 ANS AVEC SCHEMA VACCINAL COMPLET, OU AYANT ETE ATTEINT DE COVID19 DEPUIS MOINS DE 2 MOIS

Situation de l'enfant	Conduite à tenir
<input type="checkbox"/> Il a moins de 12 ans ;	Il doit réaliser immédiatement un autotest puis réaliser un autotest à J+2 (2 jours après le premier test) et à J+4 (4 jours après le premier test). Cette surveillance peut également se faire par test antigénique ou test PCR (dans ce dernier cas, le retour en classe ne pourra se faire qu'après que la pharmacie ou le laboratoire vous ait délivré les résultats).
<input type="checkbox"/> Il a 12 ans ou plus et présente un schéma vaccinal complet ;	
<input type="checkbox"/> Il a été atteint de la Covid-19 depuis moins de deux mois.	Il n'y a pas d'obligation de dépistage ou de quarantaine.

→ Règles de retour en classe : il suit les cours en présentiel sous réserve que les tests réalisés soient négatifs.

#### Résultats des tests réalisés (une attestation par test) :

Résultat autotest réalisé à J0 : NEGATIF

Date du test :

Résultat autotest réalisé à J2 : NEGATIF

Date du test :

Résultat autotest réalisé à J4 : NEGATIF

Date du test :

#### SITUATION 2 : ENFANT DE PLUS DE 12 ANS AVEC SCHEMA VACCINAL INCOMPLET

Votre enfant a 12 ans ou plus et n'est pas vacciné ou présente un schéma de vaccination incomplet

→ Il doit respecter un isolement de 7 jours à compter du dernier contact avec le cas confirmé. Il doit réaliser un test de dépistage Covid-19 (antigénique ou RT-PCR) au 7<sup>ème</sup> jour d'isolement (et plus tôt en cas de survenue de symptômes).

→ Règles de retour en classe : il retourne **en classe après l'isolement de 7 jours sous réserve que le test réalisé au 7<sup>ème</sup> jour soit négatif**. A défaut de présentation de la présente attestation le 7<sup>ème</sup> jour, l'isolement sera prolongé jusqu'à la production de l'attestation et au maximum jusqu'à 14 jours.

#### Résultats du test réalisé (antigénique ou PCR) :

Résultat test antigénique ou PCR réalisé : NEGATIF

Date du test :

Je soussigné(e) :

**[Prénom et Nom]**

demeurant :

**[Adresse]**

représentant légal de :

**[Prénom et Nom de l'élève]**

atteste sur l'honneur que mon enfant respecte l'une des conditions mentionnée *supra* permettant de suivre les cours en présentiel.

Cette attestation sur l'honneur permet d'accéder aux activités scolaires et périscolaires.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à ..... **[commune]**, le ..... **[date]**

Signature

.....  
**[Prénom] [Nom]**